

# Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2021/2531(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Secteur des fruits et légumes et le secteur vitivinicole: mesures temporaires exceptionnelles dérogeant au règlement (UE) n° 1308/2013 en vue de remédier aux perturbations du marché provoquées par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place à cet égard (modifiant le règlement délégué (UE) 2020/592)	
Complétant <a href="#">2011/0281(COD)</a>	
Sujet	
3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux	
3.10.06.01 Fruits, agrumes	
3.10.06.02 Légumes	
3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Informations techniques	
Référence de procédure	2021/2531(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/9/05224